Depuis 1880, l'évolution et la massification du public scolaire, ont progressivement fait évoluer la prise en compte diversité des élèves, d'une hétérogénéité vu comme une anomalie à corriger à une richesse à exploiter. Cela a entraîné une évolution des pratiques pédagogiques des enseignants d'EPS. Au début de cette période, le public scolaire devait s'adapter à une norme unique à respecter, puis les pratiques pédagogiques ont progressivement évolué vers une prise en compte plus importante de l'hétérogénéité.

I. 1880-1945 : (groupe de niveau physio)

L'hétérogénéité des élèves est peu prise en compte, voire considérée comme un écart à la norme qu'il faut corriger. Les pratiques pédagogiques sont principalement collectives, directives et uniformes, même si certaines différences physiques sont prises en compte, notamment pour distinguer les groupes de niveaux et les sexes. ok, bien

→ Une prise en compte ségrégative de l'hétérogénéité sexuelle :

- séparation des contenus entre filles et garçons en focntion de leur utilité sociale : former les garçons à la force et les filles à être de « bonne mère » => Règlement général de l'EP (1925) ne pas oublier que le devoir commence en 1880, pas 1925 Liotard (1995), fille pas besoin de développer les muscles, pas efforts intenses

→ des pratiques pédagogiques uniformes et directives :

- exos collectifs et reproduction d'un modèle commun => tous les élèves réalisent les mêmes exercices dans un même objectif, celui de former des corps utiles à la nation. + contrôle des corps (voir Vigarello notamment)

- peu de différenciation pédagogique : l'élève doit s'adapter à la norme plutôt que l'enseignement s'adapter à ses besoins.

→ une prise en compte principalement physique des différences :

- 1945 creéation des groupes physio selon les capacités physiques

VS

→ péda moins directives, comme méthode naturelle d'Hébert => EP qui prend un peu plsu en compte les élèves et les besoins pratiques et plus ancrée dans une logique de dépassement/dvp

II. 1945-1980 : (élève handicap physique évalué au bac en EPS)

L'hétérogénéité est progressivement reconnue, notamment sur les plans physique et social. Des adaptations apparaissent dans l'évaluation et les situations d'apprentissage mais toujours envisagée comme une atténuation chez les élèves plus faibles, sur une norme référée à la masculinité, mais la logique dominante reste celle de la transmission de modèles sportifs communs, qui peut maintenir certains élèves en difficulté.

→ Ht vu comme un problème édu à gerer ==> ici, donner un ou deux exemples pratiques de ces difficultés

→ Une pec progressive de l'hétérogénéité physique, notamment du handicap donner des arguments, des faits, des chiffres.

- en 1977-78, aménagement des épreuves du baccalauréat pour les candidats en situation de handicap : adaptation des barèmes et des obstacles aux possibilités des élèves (Tajri et Saint-Martin,

- EPS obligatoire au bac en 1959, avec une pec particulière des élèves en difficulté physique puisque seuls les points au-dessus de la moyenne sont retenus

2019) => haies à 90 cm pour les candidats valides, à 30 cm pour certains candidats à mobilité réduite, ou corde à franchir pour les élèves en fauteuil

=> passage progressif d'une évaluation uniforme à des situations d'évaluation adaptées ok

→ une volonté de démocratisation face à l'hétérogénéité sociale

- plan Langevin-Wallon (1947) => projet de démocratisation de l'enseignement, avec notamment la gratuité, la laïcité et l'obligation scolaire et la loi Haby (1975) => collège unique et unification progressive des parcours scolaires, confrontant davantage les enseignants à la diversité des élèves + mixité!

- développement des SEGPA = accueil d'élèves aux parcours et aux besoins scolaires diversifiés

- évolution des pratiques péda plus tournée vers l'élève :

- stage Baquet (1965) vu la période choisir plutôt Mérand ou Teissié > intérêt porté à la manière dont l'enfant apprend et développement du « sport de l'enfant » => début d'une réflexion sur l'adaptation des contenus et des situations d'apprentissage aux caractéristiques des élèves.

VS

→ limites persistantes dans la prise en compte de l'hétérogénéité trouver exemple

- péda encore largement transmissive => les élèves reproduisent les gestes montrés par l'enseignant exemple?

- modèle sportif dominant et barèmes parfois trop exigeants, qui ne permettent pas à tous les élèves de réussir

- maintien de différences sexuées dans les pratiques et les épreuves : séparation des filles et des garçons et place privilégiée accordée aux garçons dans certaines activités (Midol, 1986).

III. 1980-2025

L'hétérogénéité est progressivement reconnue comme une caractéristique normale du public scolaire et comme un élément à prendre en compte dans la conception des apprentissages. Les pratiques pédagogiques et les évaluations se diversifient pour favoriser la réussite de tous, l'autonomie et les progrès individuels. Néanmoins, les inégalités d'accès aux activités et les normes sportives dominantes limitent encore cette ambition inclusive. TB

→ une reconnaissance institutionnelle de la diversité des élèves :

- avant cela loi Avice 84 très importante loi orientation 1989 : l'élève est placé au centre du système éducatif, ce qui favorise le développement de pédagogies différenciées. PPO + compétences (charte des programmes 92)

- loi 2005 : affirmation du droit à la scolarisation et à la participation des personnes en situation de handicap ; l'environnement doit être adapté aux besoins des élèves.

- développement du sport partagé à l'UNSS (2021).

→ une évolution des évaluations certificatives :

- bac de 1983 => 1/2 perf et compétences motrices et 1/4 connaissance et 1/4 progrès participation

pareil brevet 1987 2/3 maîtrise physique et 1/3 connaissances

- en 2001, création CP5 => adapter aux appétences des élèves + péda constructiviste, autonomie et choix pour les élèves

- en 2012, choix de 3 activités dans 3 CA différents au bac = diminuant différence F/G

- en 2021, choix des AFL 2 et 3 au bac => plus d'importance donnée aux élèves

VS

→ des inégalités persistantes qui limitent l'inclusion

- inégalités territoriales et sociales dans l'offre d'APSA entre établissements favorisés et établissements en éducation prioritaire (Poggi, 2002). TB

- programmation des activités marquée par des logiques masculines donc encore diféfrence F/G (Davisse, 1999) => et donc écarts de réussite entre filles et garçons (1,5 point) (Vigneron, 2004).

- maintien d'une orientation sportive des modalités d'évaluation qui peut défavoriser certains élèves (Combaz et Hoibian, 2009).

Ne pas oublier les oppositions d'acteurs dans cette P3 (synchronique)

TB ce plan, plus qu'à rédiger maintenant